



Association LES 42

12 cité Falguière

75015 PARIS 15

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I) Immobilisations incorporelles Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Autres immobilisations incorporelles Imm. inc. en cours, avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Imm. corp. en cours, avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Titres imm. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
	Total II				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours Avances et acomptes versés sur commandes Créances Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance Valeurs mobilières de placement Instruments financ. à terme et jetons détenus Disponibilités				
	Total III	39 009		39 009	128 410
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		39 009		39 009	128 410

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Situation nette (sous-total)	9 129	
		26 677	9 129
		35 807	9 129
	Total I	35 807	9 129
Autres fonds propres	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		
	Total III		118 261
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance		
		371	
		2 832	1 020
	Total V	3 203	1 020
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	39 009	128 410

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	24 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 844	506
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 491	4 996
	Mécénats	119 938	178 132
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	118 261	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		242 534	183 633
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	215 856	56 243
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		118 261
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation		215 856	174 504
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 677	9 129

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 677	9 129
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		26 677	9 129
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		242 534	183 633
TOTAL DES CHARGES		215 856	174 504
EXCEDENT ou DEFICIT		26 677	9 129
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		81 663	5 085
Prestations en nature			2 000
Bénévolat			
TOTAL		81 663	7 085
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			5 085
Mise à disposition gratuite de biens			2 000
Prestations			
Personnel bénévole		81 663	
TOTAL		81 663	7 085

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	06/01/2023 31/12/2024	24 mois	Variations	%
I - Frais d'établissement (net)						
Total II - Actif immobilisé (net)						
Total III - Actif circulant (net)	39 009	100,00	128 410	100,00	(89 401)	-69,62
Disponibilités	39 009	100,00	128 410	100,00	(89 401)	-69,62
512100 Banques	39 009	100,00	128 410	100,00	(89 401)	-69,62
TOTAL GENERAL	39 009	100,00	128 410	100,00	(89 401)	-69,62

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	06/01/2023 31/12/2024	24 mois	Variations	%
Total I - Fonds propres	35 807	91,79	9 129	7,11	26 677	292,21
Situation nette (sous total)	35 807	91,79	9 129	7,11	26 677	292,21
Réserves pour projet de l'entité	9 129	23,40			9 129	
106800 Autres réserves	9 129	23,40			9 129	
Excédent ou déficit de l'exercice	26 677	68,39	9 129	7,11	17 548	192,21
Total II - Autres fonds propres						
Total III - Fonds reportés et dédiés			118 261	92,10	(118 261)	-100,00
Fonds dédiés sur ress. liées à la générosité du public			118 261	92,10	(118 261)	-100,00
196000 Fds déd sur ressources liées à la gsité du public			118 261	92,10	(118 261)	-100,00
Total IV - Provisions						
Total V - Dettes	3 203	8,21	1 020	0,79	2 183	213,98
Emprunts et dettes financières divers	371	0,95			371	
455100 Compte courant boukerchi	371	0,95			371	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 832	7,26	1 020	0,79	1 812	177,65
408100 Fourn. Factures non parvenus	2 832	7,26	1 020	0,79	1 812	177,65
TOTAL GENERAL	39 009	100,00	128 410	100,00	(89 401)	-69,62

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	06/01/2023 31/12/2024	24 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	242 534	100,00	183 633	100,00	58 900	32,07
Cotisations	1 844	0,76	506	0,28	1 338	264,30
756000 Cotisations	1 844	0,76	506	0,28	1 338	264,30
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs	122 429	50,48	183 127	99,72	(60 698)	-33,15
Ressources générosité du public - Dons manuels	2 491	1,03	4 996	2,72	(2 505)	-50,14
754100 Dons manuels	2 491	1,03	4 996	2,72	(2 505)	-50,14
Ressources générosité du public - Mécénats	119 938	49,45	178 132	97,00	(58 193)	-32,67
754200 Mécénats	119 938	49,45	178 132	97,00	(58 193)	-32,67
Autres produits d'exploitation	118 261	48,76			118 261	
Utilisations des fonds dédiés	118 261	48,76			118 261	
789600 Utilisation des fonds dédiés sur ressources liée	118 261	48,76			118 261	
Total des charges d'exploitation	215 856	89,00	174 504	95,03	41 352	23,70
Autres achats et charges externes	215 856	89,00	56 243	30,63	159 613	283,79
606300 Fourn. entretiens et petit équipement	4 180	1,72	274	0,15	3 906	N/S
613000 Locations	756	0,31			756	
618500 Frais de colloques, séminaires, conférences	6 369	2,63	308	0,17	6 061	N/S
622600 Honoraires	2 220	0,92	1 020	0,56	1 200	117,65
623100 Publicité, publications, relations publiques	8 771	3,62	15 249	8,30	(6 477)	-42,48
623300 Foires et expositions			642	0,35	(642)	-100,00
623800 Pourboires, dons courants			10	0,01	(10)	-100,00
625100 Déplacements	179 762	74,12	35 763	19,48	143 999	402,65
625700 Réceptions	12 872	5,31	1 790	0,97	11 082	619,18
626100 Frais postaux	58	0,02	83	0,05	(26)	-30,94
626200 Frais internet	626	0,26	755	0,41	(129)	-17,07
627800 Services bancaires	241	0,10	302	0,16	(61)	-20,26
628100 Cotisations			47	0,03	(47)	-100,00
Reports en fonds dédiés			118 261	64,40	(118 261)	-100,00
689000 Reports en fonds dédiés			118 261	64,40	(118 261)	-100,00
Résultat d'exploitation	26 677	11,00	9 129	4,97	17 548	192,21
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts	26 677	11,00	9 129	4,97	17 548	192,21
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	06/01/2023 31/12/2024	24 mois	Variations	%
Excédent ou déficit de l'exercice	26 677	11,00	9 129	4,97	17 548	192,21
Contributions volontaires en nature	81 663	33,67	7 085	3,86	74 578	N/S
Dons en nature	81 663	33,67	5 085	2,77	76 578	N/S
870000 Dons en nature	81 663	33,67	5 085	2,77	76 578	N/S
Prestations en nature			2 000	1,09	(2 000)	-100,00
871000 Prestations en nature			2 000	1,09	(2 000)	-100,00
Charges des contributions volontaires en nature	81 663	33,67	7 085	3,86	74 578	N/S
Mise à disposition gratuite biens			5 085	2,77	(5 085)	-100,00
861000 Mise à disposition gratuite de biens			5 085	2,77	(5 085)	-100,00
Prestations			2 000	1,09	(2 000)	-100,00
862000 Prestations (en nature)			2 000	1,09	(2 000)	-100,00
Personnel bénévole	81 663	33,67			81 663	
864000 Personnel bénévole	81 663	33,67			81 663	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 832	2 832		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	371	371		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	3 203	3 203		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		371			

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		2 832
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 832
<i>Fourn. Factures non parvenus</i>	2 832	

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		9 129			9 129
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	9 129	(9 129)	26 677		26 677
Situation nette	9 129		26 677		35 807
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	9 129		26 677		35 807

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
	(118 261)	118 261	118 261	118 261			
TOTAL	(118 261)	118 261	118 261	118 261			

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Dons en nature Décathlon		5 085
Prestations en nature		5 085
Bénévolat		
Total		5 085

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Valorisation bénévolat	81 663	
	81 663	
Total	81 663	

Annexe libre

Méthodes et changements comptables

Référentiel comptable applicable

Les comptes annuels sont établis selon le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et le règlement n° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Première application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique les dispositions issues du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que les adaptations applicables aux entités du secteur non lucratif prévues par le règlement ANC n°2018-06.

La première application de ces dispositions a conduit à une adaptation de la présentation des états financiers et de certaines informations figurant dans l'annexe, sans incidence significative sur le résultat, la situation nette ou la trésorerie de l'association.

1. Objet social, nature et périmètre des activités

L'association "Les 42" est constituée en association loi 1901 à but non lucratif.

Son siège social est situé à Paris, 12 Cité Falguière.

Le porteur du projet, Malek A.BOUKERCHI est un coureur d'exception. Il a pris part aux épreuves d'endurance les plus difficiles au cours des vingt dernières années

L'activité principale exercée est de permettre à des jeunes en situation de vulnérabilité de s'accomplir en utilisant la puissance transformatrice du marathon.

L'association a pour objet de faciliter la réinsertion des jeunes, de tous les territoires, grâce aux nouvelles compétences physiques et mentales acquises dans le défi du marathon, en allant à la rencontre d'eux mêmes, de nos coachs et de nos mentors.

Les enjeux pédagogiques, physiques et physiologiques, psychologiques, anthropologiques et socioprofessionnels sont au cœur de ce projet qui humblement fait sa part pour une société plus juste.

Annexe libre

Le bénévolat a été valorisé au titre de l'année 2025. En l'absence d'un montant défini en amont, le calcul a été effectué sur la base du taux horaire du SMIC.

Le bénévolat constitue une part significative de l'activité de l'association. Celle-ci est en mesure de le recenser et de l'évaluer grâce à une méthode d'enregistrement fiable.

audit **BM & Associés**

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste établie par le H2A et rattachée à la Compagnie Régionale près la Cour d'Appel de Versailles

ASSOCIATION LES 42

12 cité Falguière

75015 PARIS

oooooooo

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale ordinaire du 12 Juin 2026

*ASSOCIATION LES 42 – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025*

ASSOCIATION LES 42
12 cité Falguière
75012 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Assemblée générale ordinaire du 12 Juin 2026

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES 42 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

ASSOCIATION LES 42 – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe, au paragraphe « Première application du règlement ANC n° 2022-06 », concernant la première application du règlement ANC 2022-06 et la nouvelle application du règlement ANC 2023-03

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes particulièrement attachés à valider la réalité, la valorisation et le bon rattachement sur l'exercice des produits, en lien avec les conventions signées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

ASSOCIATION LES 42 – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

ASSOCIATION LES 42 – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A LEVALLOIS PERRET,

LE 12/06/2026

DocuSigned by:

Romain Vernhes

D38EEADF5A274ED...

POUR AUDIT B.M ET ASSOCIES

Romain VERNHES

Commissaire aux comptes



Association LES 42

12 cité Falguière

75015 PARIS 15

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Autres immobilisations incorporelles Imm. inc. en cours, avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques,mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Imm. corp. en cours, avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Immobilisations financières Participations Créances rattachées à des participations Titres imm. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
	Total II				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours Avances et acomptes versés sur commandes Créances Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance Valeurs mobilières de placement Instruments financ. à terme et jetons détenus Disponibilités				
	Total III	39 009		39 009	128 410
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		39 009		39 009	128 410

Bilan Passif

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles		9 129	
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau			
	Excédent ou déficit de l'exercice		26 677	9 129
	Situation nette (sous-total)		35 807	9 129
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total I		35 807	9 129
Autres fonds propres	Fonds non remboursables			
	Avances conditionnées			
	Droits du concédant			
	Total II			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			118 261
	Total III			118 261
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total IV			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers		371	
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 832	1 020
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Produits constatés d'avance			
	Total V		3 203	1 020
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
	TOTAL GENERAL (I à VI)		39 009	128 410

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	24 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 844	506
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 491	4 996
	Mécénats	119 938	178 132
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés	118 261	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation		242 534	183 633
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	215 856	56 243
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		118 261
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation		215 856	174 504
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 677	9 129

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 677	9 129
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		26 677	9 129
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		242 534	183 633
TOTAL DES CHARGES		215 856	174 504
EXCEDENT ou DEFICIT		26 677	9 129
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		81 663	5 085
Prestations en nature			2 000
Bénévolat			
TOTAL		81 663	7 085
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			5 085
Mise à disposition gratuite de biens			2 000
Prestations			
Personnel bénévole		81 663	
TOTAL		81 663	7 085

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES			
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 832	2 832		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	371	371		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	3 203	3 203		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	371			

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		2 832
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 832
Fourn. Factures non parvenus	2 832	

Règlement ANC 2022-06		Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise						
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecarts de réévaluation						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité			9 129			9 129
Autres réserves						
Report à nouveau						
Excédent ou déficit de l'exercice	9 129	(9 129)	26 677			26 677
Situation nette	9 129		26 677			35 807
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL	9 129		26 677			35 807

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
	(118 261) 118 261	118 261	118 261				
TOTAL	(118 261) 118 261	118 261	118 261				

--

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Dons en nature Décathlon		5 085
		5 085
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		5 085

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Valorisation bénévolat	81 663	
	81 663	
Total	81 663	

Annexe libre

Méthodes et changements comptables

Référentiel comptable applicable

Les comptes annuels sont établis selon le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et le règlement n° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Première application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique les dispositions issues du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que les adaptations applicables aux entités du secteur non lucratif prévues par le règlement ANC n°2018-06.

La première application de ces dispositions a conduit à une adaptation de la présentation des états financiers et de certaines informations figurant dans l'annexe, sans incidence significative sur le résultat, la situation nette ou la trésorerie de l'association.

1. Objet social, nature et périmètre des activités

L'association "Les 42" est constituée en association loi 1901 à but non lucratif.

Son siège social est situé à Paris, 12 Cité Falguière.

Le porteur du projet, Malek A.BOUKERCHI est un coureur d'exception. Il a pris part aux épreuves d'endurance les plus difficiles au cours des vingt dernières années

L'activité principale exercée est de permettre à des jeunes en situation de vulnérabilité de s'accomplir en utilisant la puissance transformatrice du marathon.

L'association a pour objet de faciliter la réinsertion des jeunes, de tous les territoires, grâce aux nouvelles compétences physiques et mentales acquises dans le défi du marathon, en allant à la rencontre d'eux mêmes, de nos coachs et de nos mentors.

Les enjeux pédagogiques, physiques et physiologiques, psychologiques, anthropologiques et socioprofessionnels sont au cœur de ce projet qui humblement fait sa part pour une société plus juste.

Annexe libre

Le bénévolat a été valorisé au titre de l'année 2025. En l'absence d'un montant défini en amont, le calcul a été effectué sur la base du taux horaire du SMIC.

Le bénévolat constitue une part significative de l'activité de l'association. Celle-ci est en mesure de le recenser et de l'évaluer grâce à une méthode d'enregistrement fiable.

© u d i t **BM & Associés**

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste établie par le H2A et rattachée à la Compagnie Régionale près la Cour d'Appel de Versailles

ASSOCIATION LES 42

12 cité Falguière

75015 PARIS

oooooooo

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale ordinaire du 12 Juin 2026

ASSOCIATION LES 42 – Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées - Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION LES 42
12 cité Falguière
75012 PARIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Assemblée générale ordinaire du 12 Juin 2026

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE LA COLLECTIVITE DES MEMBRES

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Levallois Perret,
Le 12/06/2026

DocuSigned by:

Romain Vernhes

D38EEADF5A274ED...

Pour AUDIT BM et Associés
Romain VERNHES
Commissaire aux comptes